



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 10 septembre 2026

Membres afférents au conseil municipal : 14  
Membres en exercice : 14  
Membres qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 4 septembre 2026  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 17 septembre 2026  
Date d'affichage : 17 septembre 2026  
Délibération N° 26-09-04

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 20 heures 00

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.

Secrétaire de séance : M. LACAZE

**Objet de la délibération** : Lancement d'une consultation pour la souscription de contrats d'assurance pour la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que les contrats d'assurance souscrits par la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la mise en concurrence des compagnies d'assurance afin de permettre à la commune de bénéficier de garanties adaptées à ses besoins et aux meilleures conditions financières ;

Considérant la nécessité de souscrire de nouveaux contrats d'assurance pour assurer la couverture des risques auxquels la commune est exposée ;

Considérant que la consultation portera notamment sur les lots suivants, selon les besoins de la commune :

- lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
- lot n° 2 : assurance des responsabilités et risques annexes ;
- lot n° 3 : assurance des véhicules et risques annexes ;
- lot n° 4 : protection juridique de la commune et défense pénale des agents et des élus ;
- lot n° 5 : assurance des risques statutaires du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le lancement d'une consultation en vue de la souscription des contrats d'assurance nécessaires à la couverture des risques de la commune.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,  
Pour extrait certifié conforme,  
A Treffendel,  
Le 10 septembre 2026

M. RAULLINE,  
Maire,

